

# Inauguration de sept logements adaptés pour des personnes en situation de handicap



Avec et comme les autres...



*Cette réalisation s'intègre parfaitement dans le tissu urbain avec une façade en continuité du bâti existant et un accès direct par la rue pour les logements et la cour intérieure.*

**Jeudi 28 juin 2007 à 11h30  
38/40 rue Bouffier à Valence**

**Contact presse :**  
Marianne de Poncharra  
04 75 79 04 41

**Un concept original : réhabiliter un ancien immeuble du centre ville de Valence pour offrir sept logements adaptés aux personnes en situation de handicap : quatre logements temporaires et trois permanents. Domotique, espace et également luminosité et qualité de vie ... toutes les conditions sont réunies pour répondre aux besoins.**

Partenaires financiers	Montant
ETAT	203 028,81 €
REGION	91 500,04 €
DEPARTEMENT	116 198,45 €
CPM	50 000,00 €
FONDATIONS DIVERSES	19 500,00 €
FONDATION ABBE PIERRE	23 591,15 €
VILLE DE VALENCE (mobilier)	17 000,00 €
FONDATION CAISSE EPARGNE	40 000,00 €
AFM	30 000,00 €
FONDATION DE FRANCE	30 000,00 €
PRÊT CDC	178 177,29 €
PRÊT Crédit Mutuel	195 884,59 €
PRÊTS EMPLOYEUR	148 000,00 €
<b>Total des financements</b>	<b>1 142 880.33 €</b>

***L'immeuble mis à disposition par la Ville, est financé par de nombreux partenaires :***

*Cette première opération initiée depuis 2003 est le résultat de la collaboration de plusieurs organismes qui ont étudié les besoins et précisé le projet de vie : L'APF, l'AFM (Association française de myopathie), le CEOR (Centre d'évaluation et d'orientation de réflexion), l'ADAPT CMPR les Baumes, la Ville de Valence et le CALD avec l'aval des autres partenaires que sont la CRAM, la CPAM et le Conseil Général.*

### ***Avec et comme les autres***

***Mené par le Centre d'Amélioration du Logement de la Drôme (Cald), ce chantier a été particulièrement complexe, avec un maximum de contraintes imposées par la nature du projet et les objectifs fixés pour répondre aux attentes des usagers handicapés.***

Quatre logements temporaires (2 T2 & 2 T1), avec l'agrément résidence sociale, sont destinés à des personnes handicapées moteurs sortant d'un service hospitalier, ou désirant s'essayer à la vie autonome. Ces logements offrent un accueil provisoire en attendant les aménagements de l'habitat ou un relogement des personnes concernées.

Trois autres logements permanents (T3) permettent une installation définitive.

Les locataires bénéficieront de l'APL, selon leurs revenus.

Un local de garde complète le dispositif et le rez-de-chaussée sera loué à la Ville. Un suivi spécialisé sera assuré par un service d'apprentissage d'accès à la vie à domicile coordonné par l'ESVAD, service de l'APF, soutenu par le Département de la Drôme.

Les locataires pourront ainsi vivre de manière autonome (ou l'apprendre en logement temporaire), **avec et comme les autres**, en bénéficiant d'un accompagnement médico-social facilitant leur intégration dans la cité.



*Développer au maximum les capacités d'autonomie, par l'adaptation au logement.*

**Le CALD est une association loi 1901 indépendante, dans le cadre de l'économie sociale, et son activité est consacrée au logement dans la Drôme.**

**Sa mission est double : améliorer les conditions d'habitats des drômois et faciliter leur insertion durable dans la société. Une attention particulière est accordée pour les plus fragiles d'entre eux. Il place le Développement Durable au cœur de son action.**

### Ses objectifs prioritaires :

- Réhabiliter, remettre aux normes, adapter les logements aux besoins de tous.
- Accompagner et contribuer à la production de logements sociaux privés et publics
- Mobiliser tous les moyens possibles pour que les plus démunis disposent de logements décents.

### Ses valeurs :

Le projet du CALD trouve son sens dans les valeurs qui le fondent :

- l'engagement de militants bénévoles, soucieux de l'action et de l'innovation sociale, appuyé par l'implication de ses salariés.
- La solidarité, qu'il pratique en relayant celle des collectivités publiques par le caractère militant de son action et le savoir-faire de ses équipes,
- La responsabilité, celles des personnes, dans le travail mené avec les usagers, acteurs de leur avenir, mais aussi celle de l'entreprise associative, dans sa gestion.

## **POUR QUE L'INSERTION SOCIALE PAR LE LOGEMENT SOIT UNE REALITE**

**La maîtrise d'ouvrage et la gestion de logements d'insertion : une activité constante du CALD.**

Le CALD est un partenaire à disposition des collectivités locales confrontées à des situations difficiles, nécessitant des solutions adaptées de logements.

Chaque année, le CALD achète, réhabilite ou construit 10 à 12 nouveaux logements locatifs pour répondre à des besoins identifiés.

Fort d'un parc de plus de 300 logements, constitué sur plus de 30 ans, le CALD est un bailleur social associatif soutenu, notamment, par l'Etat, le Département, la Fondation Abbé Pierre.